Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Canada

PATRIMOINE CANADIEN

2013-2014

Stratégie ministérielle de développement durable

L'original a été signé par :

L'honorable James Moore, P.C., député
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

This publication is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2013
No de catalogue : CH1-25/2013F-PDF
1929-3372

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I – Stratégie fédérale de développement durable 7

SECTION II – Aperçu de Patrimoine canadien et de sa vision du développement durable..... 10

SECTION III – Pratiques ministérielles liées à la prise de décision et au développement durable..... 17

SECTION IV – Stratégies de mise en œuvre du développement durable, Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement..... 21

SECTION V – Hyperlien vers le Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013 de Patrimoine canadien, et vers le Tableau en ligne sur les opérations d'écologisation du gouvernement 41

SECTION VI – Hyperlien vers la Stratégie fédérale de développement durable..... 42

SECTION VII – Autres sujets d'intérêt..... 42

SECTION I – Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable

La *Loi fédérale sur le développement durable* de 2008 exige que le gouvernement du Canada développe une *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD, La Stratégie) [1] et la mette à jour tous les trois ans. La Stratégie établit les objectifs et les cibles du gouvernement fédéral en matière de développement durable, ainsi que des stratégies de mise en œuvre visant à atteindre chacune des cibles. Le gouvernement produira un rapport tous les trois ans pour rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les cibles dont fait état la Stratégie.

La SFDD 2010-2013 continue de guider les activités du gouvernement du Canada en matière de développement durable. Au cours de 2013-2014, le gouvernement consultera le public concernant le deuxième cycle triennal de la SFDD (2013-2016). Cette SFDD sera ensuite finalisée et servira de base à l'établissement du rapport de fin d'année sur le rendement de 2013-2014.

La SFDD établit un cadre pour la planification et la production de rapports en matière de développement durable à l'aide de trois principaux éléments :

- un portrait pangouvernemental intégré des mesures et des résultats pour atteindre la durabilité environnementale;
- un lien entre la planification et la production de rapports sur le développement durable et le système de planification des dépenses de base et de production de rapports;
- des mesures, des activités de surveillance et la production de rapports efficaces pour faire le suivi des progrès et en rendre compte à la population canadienne.

La SFDD rassemble les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre créés pendant le cours normal du processus décisionnel du gouvernement. La Stratégie en tant que telle n'établit pas de nouveaux objectifs ou de nouvelles cibles, à l'exception de celles visant à l'écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG); elle rend plutôt les résultats du processus décisionnel plus transparents.

---

[1] La version intégrale de la SFDD est disponible sur le site Web d'Environnement Canada à : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=En&n=F93CD795-1

Les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre sont organisés selon quatre thèmes prioritaires :

I. Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air;

II. Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau;

III. Protéger la nature;

IV. Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement.

Dans le cadre de la SFDD, la durabilité environnementale est une première étape à l'intégration des préoccupations environnementales aux considérations économiques et sociales. Par ailleurs, la Stratégie met en branle un processus qui améliorera la manière dont les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont pris en compte. La SFDD sera mise à jour tous les trois ans afin de signaler les mesures prises pour examiner la question du développement durable et indiquer les priorités qu'il reste à traiter.

La SFDD, déposée en octobre 2010 :

- lie le développement durable aux processus de planification et de production de rapports du gouvernement au moyen du Système de gestion des dépenses (SGD);
- utilise des indicateurs environnementaux pour mesurer et rendre compte des progrès réalisés par rapport à la SFDD;
- utilise des critères SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et traçable) pour fixer les cibles de la SFDD;
- présente l'engagement du gouvernement à renforcer l'application d'évaluations environnementales stratégiques (EES). Cette mesure améliorera la prise en compte des préoccupations environnementales lors de la prise de décisions économiques ou sociales en appliquant les objectifs et cibles de la SFDD lorsqu'on entreprend des évaluations environnementales stratégiques, lorsqu'on rend compte des résultats des EES dans les *Rapports ministériels sur le rendement* (RMR) et lorsqu'on décrit la contribution d'une proposition à l'atteinte des objectifs et cibles de la SFDD dans les déclarations publiques des EES.

Les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre de la SFDD donnent une description détaillée des activités du gouvernement fédéral sous chaque en tête ainsi; il est possible pour la première fois de visualiser toutes les activités en un seul endroit. Le premier rapport d'étape sur la Stratégie fédérale de développement durable 2010-2013 publié le 16 juin 2011, est disponible sur le site Web d'Environnement Canada (http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=fr&n=917F8B09-1). La publication du deuxième rapport est prévue pour l'hiver 2013.

La Stratégie fédérale de développement durable de 2010

Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement – Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG)

La Stratégie de 2010 continue de s'appliquer et c'est sous le thème IV de la SFDD (Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement – Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG)) que les paramètres obligatoires pour le ministère du Patrimoine canadien sont compris.

Le gouvernement du Canada est un consommateur important de ressources naturelles et un producteur d'émissions atmosphériques et de déchets qui ont une incidence considérable sur l'environnement. À titre de gardien, de gestionnaire de parcs automobiles, de responsable des biens et services et d'employeur, le gouvernement a manifesté son engagement à faire sa part pour réduire l'incidence de ses opérations et de son leadership dans le cadre de l'écologisation des opérations.

Dans cette perspective, le gouvernement fédéral a développé de nouvelles cibles dans les domaines de l'écologisation des bâtiments, des émissions de gaz à effet de serre, des déchets électroniques, des unités d'impressions, de la consommation de papier, des réunions écologiques et des achats écologiques. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada continuera de fournir un soutien technique aux ministères qui écologisent leurs opérations.

Thème IV de l'ÉOG : Qu'est-ce qui s'applique à Patrimoine canadien?

Responsabilités concernant les cibles de l'Écologisation des opérations gouvernementales					
Ministères et organismes[1]	**Bâtiments durables**	**Achats écologiques**	**Déchets électroniques, gestion de l'impression, consommation du papier et réunions écologiques**	**EGS* des bâtiments et des parcs d'automobiles**	**EGS* des parcs d'automobiles seulement**
Patrimoine canadien	Oui	Oui	Oui	Non	Non

*Légende : EGS : Émissions de gaz à effet de serre

Source : Extrait de Canada, SFDD, Annexe 4 : Thème IV, *Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement, Objectif : Réduire au maximum l'empreinte environnementale des opérations gouvernementales*, Figure 6. (http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=D39CB7AC-1)

SECTION II – Aperçu de Patrimoine canadien et de sa vision du développement durable

Stratégies de développement durable de Patrimoine canadien

Patrimoine Canadien a déjà mis en œuvre plusieurs stratégies de développement durable depuis 1997 dans lesquelles il visait à s'assurer que l'incidence environnementale des décisions prises par le Ministère était comprise, pondérée et traitée de façon satisfaisante. Les plans ont été présentés dans les différents *Rapports sur les plans et les priorités* du Ministère. Les résultats concernant les améliorations des pratiques opérationnelles ou l'accroissement de la capacité à mener des évaluations environnementales stratégiques des programmes et politiques ont été présentés dans les R*apports ministériels sur le rendement précédents*.[2]

Raison d'être du ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, communautaire et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble à promouvoir la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

---

[2] Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget des dépenses : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp.

Sommaire de la planification

Ressources financières (dépenses prévues — millions de $)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013–2014	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016
1,317.2	1,317.2	1,367.9	1,087.1

(Voir le *Rapport sur les plans et priorités 2013-2014* du Ministère pour plus d'information)

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2013–2014	2014–2015	2015–2016
1,493.3	1,485.3	1,391.9

(Voir le *Rapport sur les plans et priorités 2013-2014* du Ministère pour plus d'information)

Patrimoine canadien est présent dans la Région de la capitale nationale et dans les 5 régions suivantes :

- Région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Yukon);
- Région des Prairies et du Nord (Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut);
- Région de l'Ontario;
- Région du Québec;
- Région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador);

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le ministère du Patrimoine canadien continuera à contribuer à la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) publiée en octobre 2010 en élaborant sa propre *Stratégie ministérielle de développement durable* (SMDD), tel que prescrit par la SFDD. Le thème visant Patrimoine canadien est le Thème IV : *« Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement »*. Patrimoine canadien s'engage à contribuer au succès de l'Écologisation des opérations du gouvernement (ÉOG).

Comme dans le passé, la SMDD est intégrée au *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* de Patrimoine canadien, et elle sera mise à jour chaque année. Les résultats seront présentés annuellement dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Responsabilités globales de Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable des programmes et des politiques qui aident tous les Canadiens à participer à la vie culturelle et civique de leur collectivité. Le mandat législatif du Ministère, énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et dans d'autres lois dont le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable, propose une liste des nombreuses responsabilités du Ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens ».

Le Ministère surveille l'application d'un grand nombre de lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi sur Investissement Canada* (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles* (partie VII), la *Loi sur les musées*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi sur le statut de l'artiste*, et la *Loi sur l'activité physique et le sport* (avec Santé Canada).

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des 19 autres organismes qui composent son portefeuille.

Résultats stratégiques

Les activités du Ministère sont structurées en fonction de trois résultats stratégiques. On peut trouver les détails sur ces résultats stratégiques dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* de Patrimoine canadien (http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm).

1. **Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.** Ce résultat stratégique traduit l'emphase qui est mise tant sur la créativité que sur la valeur économique, lesquelles sont reflétées dans l'importance que le gouvernement du Canada accorde à la pérennité et à l'accessibilité publiques des produits

culturels canadiens, du travail artistique par des créateurs et artistes canadiens, et du patrimoine culturel du Canada.

2. **Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.** Ce résultat stratégique appuie le mandat d'une identité canadienne plus forte par une citoyenneté active, engagée et inclusive, et par la reconnaissance de l'importance de la dualité linguistique et d'une identité civique commune.

3. **Les Canadiens participent et excellent dans les sports.** Ce résultat stratégique a trait aux conséquences bénéfiques du sport sur la santé et le bien-être des gens, ainsi qu'à l'impact de nos réalisations internationales dans le domaine du sport sur la fierté canadienne.

Architecture d'alignement des programmes (AAP)

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) donne une vue d'ensemble des liens entre les programmes et les activités du Ministère et de la façon dont les résultats escomptés sont organisés pour contribuer à l'obtention des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Le cadre de mesure du rendement (CMR) sert de fondement objectif à la collecte de données se rapportant aux résultats prévus des programmes du Ministère. Le *Rapport sur les plans et priorités 2013-2014* repose sur l'AAP et sur les résultats escomptés et les indicateurs de rendement identifiés dans le CMR.

Le Thème IV de la SFDD est intégré à l'Activité de programme 8 (Services internes) de l'Architecture d'alignement des programmes de Patrimoine canadien.

RS1
Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

1. Arts

- **1.1** Fonds du Canada pour la présentation des arts
- **1.2** Fonds du Canada pour les espaces culturels
- **1.3** Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération
- **1.4** Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
- **1.5** Fonds du Canada pour l'investissement en culture

2. Industries culturelles

- **2.1** Politique de la radiodiffusion et des communications numériques
- **2.2** Fonds des médias du Canada
- **2.3** Politique du film et de la vidéo
- **2.4** Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique
- **2.5** Fonds de la musique du Canada
- **2.6** Fonds du livre du Canada
- **2.7** Fonds du Canada pour les périodiques
- **2.8** Politique du droit d'auteur
- **2.9** Examen des investissements dans le secteur culturel
- **2.10** TV5

3. Patrimoine

- **3.1** Programme d'aide aux musées
- **3.2** Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada
- **3.3** Réseau canadien d'information sur le patrimoine
- **3.4** Institut canadien de conservation
- **3.5** Programme des biens culturels mobiliers

RS2
Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne

4. Appartenance au Canada

- **4.1** Programme des célébrations et des commémorations
- **4.2** Cérémonial d'État et protocole
- **4.3** Programme des études canadiennes
- **4.4** Programme Échanges Canada
- **4.5** Les jeunes s'engagent

5. Engagement et participation communautaire

- **5.1** Programme des droits de la personne
- **5.2** Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
- **5.3** Programme des Autochtones

6. Langues officielles

- **6.1** Programme de développement des communautés de langue officielle
- **6.2** Programme de mise en valeur des langues officielles
- **6.3** Programme de coordination des langues officielles

RS3
Les Canadiens participent et excellent dans les sports

7. Sport

- **7.1** Programme d'accueil
- **7.2** Programme de soutien au sport
- **7.3** Programme d'aide aux athlètes

8. Services internes

Thème IV
Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement

- 8.1 Soutien à la gouvernance et à la gestion
- 8.2 Services de gestion des ressources
- 8.3 Services de gestion des biens

Vision ministérielle de la Stratégie de développement durable

Le ministère du Patrimoine canadien a une vision qui s'inspire de la *Loi fédérale sur le développement durable* (2008) et de la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) (octobre 2010).

Patrimoine canadien vise à s'acquitter de son mandat en contribuant à la réalisation d'un niveau supérieur de développement durable.

Patrimoine canadien prendra les mesures suivantes :

- intégrer le développement durable dans sa planification opérationnelle et ses structures de gouvernance[3];
- contribuer au développement durable dans le cadre du mandat législatif du Ministère, en conformité avec la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et avec d'autres lois dont le ministre du Patrimoine canadien est responsable, qui proposent une longue liste non exhaustive de responsabilités du Ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens »[4];
- contribuer à la *Stratégie fédérale de développement durable* en réduisant l'empreinte environnementale de ses opérations internes (activités d'écologisation des opérations du gouvernement – ÉOG).[5] Le Ministère continuera de changer sa manière de fonctionner en s'assurant de fixer et d'atteindre des objectifs précis, mesurables, réalisables, axés sur les résultats et limités dans le temps pour écologiser les opérations du gouvernement.

Patrimoine canadien vise à atteindre les 7 objectifs suivants figurant au Thème IV (ÉOG) :

a. **Bâtiments écologiques : seulement une cible s'applique à un bâtiment de l'Institut canadien de conservation (ICC).**

b. **Aliénation des déchets électroniques et électriques**.

c. **Gestion de l'impression**.

d. **Réduction de la consommation de papier**.

e. **Réunions écologiques**.

f. **Achats écologiques.**

g. **Formation, évaluations de rendement des employés, processus et mesures de contrôles en matière de gestion des achats.**

---

[3] Ceci est lié à l'article 5 de la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD)
[4] Ceci est lié à l'article 11 de la LFDD.
[5] Ceci est lié à l'article 11 de la LFDD.

Le ministère du Patrimoine canadien continuera également de travailler avec les autres ministères et organismes pour développer d'autres stratégies de développement durable permettant de développer progressivement les piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable.

SECTION III – Pratiques ministérielles liées à la prise de décision et au développement durable

Organisation ministérielle pour la Stratégie de développement durable

Au ministère du Patrimoine canadien, la *Stratégie de développement durable* (SDD) est intégrée à l'Activité de programme 8 : Services internes, étant donné que Patrimoine canadien n'est visé que par le Thème IV de la *Stratégie fédérale de développement durable*. La SDD sera mise en œuvre avec les ressources existantes.

Les Services internes représentent des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services des communications, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services des technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Parmi ces services, certaines directions générales en particulier contribuent au développement de la SDD :

- Services de gestion des ressources humaines;
- Bureau de la Dirigeante principale de l'information;
- Services de gestion des biens;
- Services de gestion du matériel;
- Services de gestion des acquisitions;
- Services juridiques.

Activité de programme 8 (Services internes) :

Ressources financières (millions de $)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013–2014	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016
74.9	74.9	74.8	74.7

(Voir le *Rapport sur les plans et priorités 2013-2014* du Ministère pour plus d'information)

Ressources humaines (ETP)

2013–2014	2014–2015	2015–2016
551.4	550.5	542.9

(Voir le *Rapport sur les plans et priorités 2013-2014* du Ministère pour plus d'information)

Groupe de travail ministériel sur le développement durable

Le Groupe de travail sur le développement durable de Patrimoine canadien (composé de spécialistes et de directeurs généraux) continue à mettre en œuvre la *Stratégie de développement durable* de Patrimoine canadien et à en faire le suivi. L'approbation de la haute direction est obtenue par l'entremise des processus d'approbation du *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) et du *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) (voir le tableau de la structure de gouvernance du Ministère).

Le Groupe de travail est présidé par le directeur général, Politique, planification, recherche stratégiques et affaires du cabinet (au sein du Secteur de la Politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).

Les principaux partenaires du Groupe de travail ministériel sur la SDD sont les suivants :

- Direction de la gestion des contrats et du matériel (au sein de la Direction générale de la gestion financière).
- Direction de la gestion des installations (au sein de la Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail).
- Direction des services généraux et des biens immobiliers à l'Institut canadien de conservation (au sein du Secteur de la citoyenneté et du patrimoine).

- Division de la planification stratégique, de politique et des réalisations (au sein du Bureau de la Dirigeante principale de l'information, Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).
- Direction générale de la politique, planification, recherche stratégiques (au sein du Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).
- Affaires du parlementaires et du cabinet (au sein du Secrétariat Général, (pour la réalisation des évaluations environnementales stratégiques).
- Services juridiques.
- Bureaux régionaux.

Structure de gouvernance de Patrimoine canadien

Évaluations environnementales stratégiques : Points saillants et engagements prévus

Le Ministère continue la mise en œuvre de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* de 2004 et ses *Lignes directrices* de 2010,[6] notamment en ce qui a trait aux Mémoires au Cabinet et aux présentations au Conseil du Trésor.

Un questionnaire et un guide qui permettront d'évaluer si les Évaluations environnementales stratégiques (EES) sont nécessaires à l'étape de présentation des Mémoires au Cabinet ou des Soumissions au Conseil du Trésor à l'étape de la présentation ont été élaborés. Lorsque les ESS sont nécessaires, nous continuerons à intégrer les considérations environnementales au développement des politiques publiques et des décisions stratégiques. Les ESS servent également à consolider la reddition de comptes et la confiance du public à l'effet que les décisions du gouvernement fédéral sont prises en toute connaissance de cause quant à leur incidence éventuelle sur l'environnement.

---

[6] La directive de 2004 du Cabinet est disponible à :
http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications
Les Lignes directrices de 2010 sont disponibles à : http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1

SECTION IV – Stratégies de mise en œuvre du développement durable, Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement

Introduction

Cette section reproduit le tableau en ligne sur l'Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG), qui fait partie du *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* de Patrimoine canadien (disponible sur le site Web de Patrimoine canadien à http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm et sur le site Web du Conseil du Trésor du Canada à http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp).

Le tableau d'ÉOG doit être présenté dans son intégralité selon les exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor. Son contenu, comme son format, sont définis dans les documents suivants : *Tableaux de renseignements supplémentaires*, *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*, *Modèle pour le document électronique*. Même si certaines parties ne s'appliquent pas à Patrimoine canadien, ils doivent quand même être présentés.

Écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Aperçu

Le tableau supplémentaire sur l'EOG s'adresse aux ministères et organismes sujets à la *Loi fédérale sur le développement durable*, la *Politique d'achats écologiques* et le *Cadre stratégique visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées lors d'événements internationaux de grande envergure*.

Veuillez noter ce qui suit :

- Les RPP (rapports sur les plans et priorités) portent sur les résultats prévus.
- Les RMR (rapports ministériels sur le rendement) portent sur les résultats réels.

Objectif en matière de bâtiments écologiques

8.1 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, les projets de construction et de construction à des fins de location et les projets de rénovations d'envergure atteindront un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie[1].		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Nombre de projets de construction, de construction à des fins de location et de rénovation d'envergure réalisés pendant l'exercice visé, conformément au cadre stratégique ministériel.	0	
Nombre de projets de construction, de construction à des fins de location et de rénovation d'envergure réalisés qui ont atteint, pendant l'exercice visé, un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie, conformément au cadre stratégique ministériel.	0	
Existence d'un cadre stratégique.	Oui, complété en 2011-2012	

Stratégies/commentaires

i. Le Ministère du Patrimoine canadien n'a présentement aucun plan pour une nouvelle construction, ni de construction à des fins de location ni de projets de rénovation d'envergure.

8.2 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, la performance environnementale des bâtiments de la Couronne existants d'une superficie de plus de 1 000 m² sera évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie[2].			
Mesure de rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif			
Nombre de bâtiments d'une superficie de plus de 1 000 m², conformément au cadre stratégique ministériel.		0	
Pourcentage de bâtiments d'une superficie de plus de 1 000 m² ayant été évalués au moyen d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie, conformément au cadre stratégique ministériel *(optionnel pour l'exercice 2011-2012).*	EF 2011-2012	0	
	EF 2012-2013	0	
	EF 2013-2014	0	
Existence d'un cadre stratégique *(optionnel pour le RPP de 2011-2012).*		Oui, complété en 2011-2012	

Stratégies/commentaires

i. Le Ministère du Patrimoine canadien n'a pas de bâtiment appartenant à la Couronne.

8.3 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, la performance environnementale de projets de nouveaux baux ou des renouvellements de baux portant sur une superficie de plus de 1 000 m^2, lorsque l'État est le principal locataire, sera évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie[3].		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Nombre de baux conclus et de projets de renouvellements de baux portant sur une superficie de plus de 1 000 m^2 pendant l'exercice visé, conformément au cadre stratégique ministériel.	2	
Nombre de projets de nouveaux baux ou de renouvellements de baux pour les immeubles de plus de 1 000 m^2 ayant été évalués au moyen d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie pour l'exercice donné, conformément au cadre stratégique.	1	
Existence d'un cadre stratégique.	Oui, complété en 2011-2012	

Stratégies/commentaires

i. L'Institut canadien de conservation (ICC) est un organisme de service spécial et une direction générale du ministère du Patrimoine canadien. L'ICC est l'organisme responsable des propriétés sises au 1729-1731, boulevard Saint-Laurent (un entrepôt) et au 1030, rue Innes (des laboratoires et des bureaux), à Ottawa, en Ontario. Le bâtiment situé sur la rue Innes est loué par le biais d'un bail à loyer hypernet et l'ICC est l'unique responsable du fonctionnement, de l'entretien et des réparations de l'enveloppe et des systèmes de tout le bâtiment.

ii. Une évaluation approuvée par l'industrie de la construction a été réalisée en 2012-13. L'ICC prévoit fixer des objectifs pour améliorer le fonctionnement et obtenir une BomaBest niveau II.

iii. Une partie de l'évaluation de la BomaBest a été réalisée dans le cadre d'un audit énergétique. Un suivi qui passe par la discussion avec les conseillers techniques, le personnel clé de l'ICC ainsi que des experts des laboratoires du Réseau des experts en laboratoire de TPSGC, aidera à déterminer où l'ICC peut fixer des objectifs pour réduire la consommation d'énergie (y compris l'eau). En outre, il veillera à ce que les objectifs soient raisonnables et ne compromettent pas la sûreté du fonctionnement de l'installation.

iv. L'installation située au 1729-1731, boulevard St-Laurent, n'a pas été évaluée car elle est un entrepôt.

8.4 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, les projets d'aménagement et de réaménagement atteindront un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie[4].		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement réalisés pendant l'exercice visé, conformément au cadre stratégique ministériel.	0	
Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement ayant atteint, pendant l'exercice visé, un haut niveau de performance environnementale reconnu dans l'industrie, conformément au cadre stratégique ministériel.	0	
Existence d'un cadre stratégique.	Oui, complété en 2011-2012	

Stratégies/commentaires

i. Le Ministère du Patrimoine canadien ne prévoit pas mener de projet d'aménagement ou de réaménagement.

Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre

8.5 Le gouvernement du Canada prendra des mesures maintenant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de ses opérations, pour se conformer à la cible nationale de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.			
Mesure de rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif			
Objectif ministériel de réduction des GES : pourcentage de réduction réelle des émissions de GES d'ici 2020-2021 par rapport à 2005-2006.		s.o.	
Émissions de GES du ministère en 2005-2006, en kilotonnes d'équivalent CO_2.		s.o.	
Émissions de GES du ministère pendant l'exercice visé, en kilotonnes d'équivalent CO_2.	EF 2011-2012	s.o.	
	EF 2012-2013	s.o.	
	EF 2013-2014	s.o.	
	EF 2014-2015		
	EF 2015-2016		
	EF 2016-2017		
	EF 2017-2018		
	EF 2018-2019		
	EF 2019-2020		
	EF 2020-2021		
Pourcentage d'écart entre les émissions de GES du ministère à la fin de l'exercice 2005-2006 et les émissions à la fin de l'exercice visé.	EF 2011-2012	s.o.	
	EF 2012-2013	s.o.	

Mesure de rendement		RPP	RMR
	EF 2013-2014	s.o.	
	EF 2014-2015		
	EF 2015-2016		
Pourcentage d'écart entre les émissions de GES du ministère à la fin de l'exercice 2005-2006 et les émissions à la fin de l'exercice visé.	EF 2016-2017		
	EF 2017-2018		
	EF 2018-2019		
	EF 2019-2020		
	EF 2020-2021		
Existence d'un plan de mise en œuvre pour réduire les émissions de GES.		s.o.	

Objectif en matière d'équipement électronique et électrique excédentaire

8.6 D'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réutilisera ou recyclera tous les équipements électroniques et électriques (EEE) excédentaires de façon écologique et sécuritaire.			
Mesure de rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif			
Existence d'un plan de mise en œuvre pour l'élimination de l'ensemble des EEE générés par le ministère.		Oui	
Proportion des bureaux du ministère qui appliquent intégralement le plan de mise en œuvre relatif aux EEE à la fin de l'exercice visé, exprimée en pourcentage du nombre total de bureaux.	EF 2011-2012	17 %	
	EF 2012-2013	67 %	
	EF 2013-2014	100 %	

Stratégies/commentaires

i. Définition d'emplacement : Région
ii. Nombre d'emplacements de Patrimoine canadien :

- Patrimoine canadien est présent dans la Région de la capitale nationale et dans les 5 régions suivantes :
  i. Région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Yukon)
  ii. Région des Prairies et du Nord (Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut)
  iii. Région de l'Ontario
  iv. Région du Québec
  v. Région de l'Atlantique

iii. Stratégies de mise en œuvre :

- Dans la région de la capitale nationale, le contrôle de l'EEE excédentaire est centralisé au sein de la Direction de la gestion des marchés et du matériel (DGMM). L'élimination de cet équipement est conforme aux exigences de la *Directive sur l'aliénation du matériel en surplus* du Secrétariat du Conseil du Trésor, et aux pratiques qui y sont préconisées.
- On effectuera une évaluation du reste des pratiques régionales et de leurs répercussions financières en vue d'établir une procédure visant à déployer le plan de mise en œuvre dans les régions. Toutes les régions auront exécuté le plan de mise en œuvre dans son intégralité d'ici le 31 mars 2014.

iv. Rôles, responsabilités et principaux secteurs d'activité :

- Les gestionnaires des centres de responsabilité sont chargés de la gestion des actifs. Lorsqu'un actif n'est plus nécessaire, ils doivent le désigner comme excédentaire et en informer le domaine fonctionnel concerné (p. ex. la DGMM, la Gestion des installations, le Centre du savoir, les Services de l'information et de la technologie (SIT), etc.).
- La DGMM administre la fonction d'entreposage associée à l'EEE excédentaire et elle se charge de les éliminer une fois que les vérifications sont faites par d'autres intervenants potentiels.

v. Mécanismes pour évaluer l'efficacité du Plan :

- Pour évaluer l'efficacité de ses activités d'élimination de l'EEE excédentaire, Patrimoine canadien s'appuiera sur les rapports internes générés par son système interne de gestion financière, ainsi que sur les registres d'élimination.

vi. Plans/Stratégies d'engagement intraministériel :

- Les communications avec les bureaux régionaux se poursuivront afin d'établir une meilleure compréhension des objectifs de la stratégie associée à l'équipement électronique et électrique excédentaire et de permettre une mise en œuvre réussie des pratiques d'élimination de l'EEE.
- La Gestion des installations et les SIT participent à l'élimination des actifs excédentaires.

Objectif de réduction des unités d'impression

8.7 D'ici le 31 mars 2013, chaque ministère atteindra un rapport moyen de 8 employés de bureau par unité d'impression. Les ministères appliqueront la cible lorsque le permettent les niveaux d'occupation des bâtiments, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux.			
Mesure de rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif			
Rapport du nombre d'employés de bureau du ministère au nombre unités d'impression au cours de l'exercice 2010-2011, lorsque le taux d'occupation des immeubles, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux le permettent.		s.o.	
Rapport du nombre d'employés de bureau du ministère au nombre d'unités d'impression à la fin de l'exercice visé, lorsque le taux d'occupation des immeubles, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux le permettent.	EF 2011-2012	s.o.	
	EF 2012-2013	8:1	
	EF 2013-2014	8:1	

Stratégies/commentaires

i. Patrimoine canadien définit une unité d'impression comme une imprimante ou un photocopieur.
ii. Les critères d'exclusion de Patrimoine canadien comprennent : les employés à mobilité réduite, les exigences liées à une quantité importante d'extrants, la compatibilité avec les applications logicielles, les dispositifs d'imagerie techniques précis (par ex. traceurs, imprimantes reliées à de l'équipement de laboratoire, etc.) et les exigences d'impression associées aux ententes de télétravail officielles.
iii. Les imprimantes excédentaires seront retirées des secteurs d'opérations au fur et à mesure que les locaux seront libérés.
iv. Un exercice de consolidation a été entrepris pour réduire le nombre global d'imprimantes et d'appareils multifonctionnels.
v. Un plan de mise en œuvre a été élaboré en consultation avec les secteurs.

Objectif en matière de consommation de papier

8.8 D'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réduira la consommation interne de papier par employé de bureau de 20 %. Chaque ministère établira des données de référence entre 2005 2006 et 2011 2012, et la portée applicable.			
Mesure de rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif			
Nombre de feuilles de papier achetées ou consommées par employé de bureau au cours de l'exercice de référence, selon la portée établie par le ministère.		6415.45 feuilles/EB 2011-2012 – Exercice de référence	
Pourcentage de réduction (ou d'augmentation) cumulative de la consommation de papier par rapport à l'exercice de référence choisi.	EF 2011-2012	6415.45 feuilles/EB	
	EF 2012-2013	10 %	
	EF 2013-2014	20 %	

Stratégies/commentaires

i. On peut obtenir l'information nécessaire au suivi de ces progrès comparativement à l'objectif dans le système interne de gestion financière. La quantité totale de papier acheté sera divisée par le nombre d'employés indiqué dans le RPP afin de calculer une moyenne de consommation. On effectuera alors une comparaison avec les données de l'année de référence pour évaluer les progrès.

ii. On encouragera les employés, par l'entremise de l'initiative en matière d'imprimantes et d'appareils multifonctionnels, à faire preuve de créativité pour trouver des outils et des conditions de travail de rechange afin d'appuyer la réduction dans la consommation de papier.

Objectif en matière de réunions écologiques

8.9 D'ici le 31 mars 2012, chaque ministère adoptera un guide des réunions écologiques.		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Adoption d'un guide des réunions écologiques.	Oui	

Stratégies/commentaires

i. Le Ministère s'engage à élaborer une stratégie de mise en œuvre et de surveillance pour le guide :

- Demander l'avis de partenaires clés sur le guide.
- Concevoir une stratégie de communication et de sensibilisation visant à intégrer les principes des réunions écologiques dans le Ministère.
- Fixer des mesures de rendement pour assurer le suivi et faire des comptes rendus de la mise en œuvre.
- S'assurer que le guide est disponible pour utilisation comme manuel de référence.

Objectifs en matière d'achats écologiques

8.10 À compter du 1er avril 2011, chaque ministère établira au moins trois cibles selon les critères SMART pour les achats écologiques afin de réduire les incidences sur l'environnement.

D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats de mobilier seront faits par l'entremise des offres à commandes écologiques de TPSGC.		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Pourcentage du mobilier acheté par l'entremise des offres à commandes écologiques de TPSGC, par rapport à l'ensemble du mobilier acheté au cours d'un exercice donné.	80 %	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'exercice visé.	80 %	

Stratégies/commentaires

i. Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :

- **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis d'achat de mobilier ministériel.
- **M**esurable : La source d'approvisionnement, comparée au volume total des achats, sera utilisée pour évaluer le taux de réussite. Les renseignements servant à suivre les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont/seront disponibles dans le système interne de gestion financière.
- **A**tteignable : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
- **R**éaliste : Le mobilier figure parmi les principales catégories de dépenses du Ministère.
- **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

ii. Stratégie de mise en œuvre :

- Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités d'achat de mobilier afin de veiller à ce que les cibles établies soient respectées.

- Des recommandations seront faites aux clients qui achètent du mobilier de le faire conformément au processus d'achats écologiques.

D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats de matériel informatique intégreront au moins un aspect lié à l'environnement (p. ex. energy star).		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Pourcentage des achats de matériel informatique comportant au moins un aspect lié à l'environnement, par rapport à l'ensemble des achats de matériel informatique au cours d'un exercice donné.	80 %	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'exercice visé.	80 %	

Stratégies/commentaires

i. Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :

- **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis des achats de matériel informatique du Ministère.
- **M**esurable : La source d'approvisionnement et la spécification du produit serviront à établir le taux de réussite. Les renseignements servant à retracer les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont disponibles dans le système SAP.
- **A**tteignable : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
- **R**éaliste : Le matériel informatique figure parmi les principales catégories de dépenses du Ministère.
- **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

ii. Stratégie de mise en œuvre :

- Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités d'achat de matériel de TI pour veiller à ce que les cibles établies soient respectées.
- Des recommandations seront faites aux clients qui achètent du matériel de TI de le faire conformément au processus d'achats écologiques.

À compter du 1er avril 2011, Patrimoine canadien s'assurera que 90 % des achats de papier contiennent au moins 30 % de matières recyclées.		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Pourcentage de papier acheté par l'entremise d'une offre à commande et de contrats d'impression écologiques, par rapport à la totalité du papier acheté pendant un exercice donné.	90 %	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'exercice visé.	90 %	

Stratégies/commentaires

i. Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :

- **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis des achats de papier du Ministère.
- **M**esurable : La source d'approvisionnement, comparée au volume total des achats, sera utilisée pour évaluer le taux de réussite. Les renseignements servant à retracer les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont/seront disponibles dans le système SAP.
- **A**tteignable : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
- **R**éaliste : Cette cible donne à Patrimoine canadien l'occasion de trouver des solutions plus écologiques que le papier vierge.
- **T**raçable : On cherche actuellement à atteindre cette cible et les progrès seront communiqués chaque année conformément à la Stratégie de développement durable du Ministère.

ii. Stratégie de mise en œuvre :

- Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités d'achat de papier pour veiller à ce que les cibles établies soient atteintes.
- Des recommandations seront faites aux clients qui achètent du papier de le faire conformément au processus d'achats écologiques.

8.11 À compter du 1er avril 2011, chaque ministère établira des cibles selon les critères SMART pour la formation, les évaluations de rendement des employés, et les processus et les mesures de contrôles en matière de gestion des achats, en ce qui concerne la prise de décisions relatives aux achats.

Formation pour les employés désignés. **D'ici le 31 mars 2014, 90 % des gestionnaires du matériel et du personnel chargé de l'approvisionnement auront suivi un cours reconnu sur l'approvisionnement écologique, offert par l'École de la fonction publique du Canada et 90 % des nouveaux détenteurs d'une carte d'achat auront suivi une formation sur les pratiques d'approvisionnement écologique offerte par le Ministère.**		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Nombre de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement qui ont suivi une formation par rapport au nombre total de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement. Nombre de nouveaux détenteurs d'une carte d'achat qui ont suivi une formation par rapport au nombre total de nouveaux détenteurs d'une carte d'achat (impossible à déterminer).	90 %	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'exercice visé.	90 %	

Stratégies/commentaires

i. Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :

- **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement. Il y a 17 de ces postes au Ministère. Les nouveaux détenteurs d'une carte d'achat (dont le nombre ne peut être évalué) seront également ciblés.
- **M**esurable : Le nombre de gestionnaires du matériel, d'employés chargés de l'approvisionnement et de détenteurs d'une carte d'achat qui ont suivi une formation en approvisionnement écologique. Les renseignements

servant à suivre les progrès enregistrés pour atteindre cette cible sont disponibles dans les plans d'apprentissage individuels, les rapports de la Gestion des ressources humaines et du milieu de travail, les listes d'attribution de nouvelles cartes et la formation connexe.

- **A**tteignable : La formation fera partie des plans de formation annuels.
- **R**éaliste : Les gestionnaires du matériel et les employés chargés de l'approvisionnement traitent généralement les achats ministériels de plus de 10 000 dollars.
- **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

ii. Stratégie de mise en œuvre :

- Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités de formation pour veiller à ce que les cibles établies soient respectées.
- Patrimoine canadien déterminera si des mesures de contrôle ou des outils de mesure peuvent être mis en place pour faciliter le suivi des activités de formation en ce qui a trait à l'acquisition écologique.

Évaluation du rendement des employés pour les gestionnaires et les administrateurs fonctionnels responsables de la gestion des achats et du matériel. **D'ici le 31 mars 2012, les évaluations du rendement de tous les gestionnaires et chefs fonctionnels concernés tiendront compte de considérations environnementales.**		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Nombre d'évaluations du rendement des gestionnaires et chefs fonctionnels concernés qui ont inclus des considérations environnementales par rapport au nombre total de gestionnaires et de chefs fonctionnels concernés.	4/4	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'exercice visé.	100 %	

Stratégies/commentaires

i. Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :

- **S**pécifique : Cette cible s'applique à un gestionnaire désigné et à trois administrateurs fonctionnels des approvisionnements et de la gestion du matériel.
- **M**esurable : Cela s'applique aux personnes occupant les postes visés.
- **A**tteignable : Les accords de rendement comprendront des dispositions sur les achats écologiques.
- **R**éaliste : Les spécialistes fonctionnels des approvisionnements sont sous la supervision de ces gestionnaires et administrateurs fonctionnels des approvisionnements.
- **T**raçable : Les cibles sont fixées pour une période déterminée (un exercice).

ii. Stratégie de mise en œuvre :

- Patrimoine canadien continuera à surveiller le contenu des évaluations du rendement pour les ressources ciblées afin de veiller à ce que des considérations environnementales soient incluses.

Les processus et les mesures de contrôle **D'ici le 31 mars 2014, au moins trois processus et contrôles en matière de gestion comprendront des considérations sur la performance environnementale.**		
Mesure de rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement par rapport à l'objectif		
Nombre de processus et de contrôles en matière de gestion des approvisionnements et du matériel qui comprend des considérations sur la performance environnementale par rapport à tous les processus et contrôles en matière de gestion des approvisionnements et du matériel.	3	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'exercice visé.	100 %	

Stratégies/commentaires

i. Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :

- **S**pécifique : Les cibles portent sur un certain nombre de processus et de contrôles en matière de gestion.
- **M**esurable : Patrimoine canadien élaborera/modifiera trois processus et contrôles afin d'inclure des considérations sur la performance environnementale avant la fin de l'exercice 2013-2014.
- **A**tteignable : Le mandat sera modifié en conséquence.
- **R**éaliste : La priorité sera donnée aux processus et aux contrôles touchant les approvisionnements de plus de 10 000 dollars.
- **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

ii. Stratégies de mise en œuvre :

- Patrimoine canadien déterminera les processus et les contrôles d'acquisition et de gestion du matériel dans le cadre de l'intégration de considérations sur le rendement en matière d'environnement dans ses activités continues.

Remarques :

1 Cela serait démontré par l'obtention de la cote LEED (NC) « Argent », la cote « 3 Globes » du programme Green Globes Design, ou l'équivalent.

2 Parmi les outils d'évaluation, mentionnons : les normes BESt (Building Environmental Standards) de la Building Owners and Managers Association (BOMA), le programme Green Globes ou l'équivalent.

3 Parmi les outils d'évaluation, mentionnons : les normes BESt (Building Environmental Standards) de la Building Owners and Managers Association (BOMA), la norme de location écologique internationale de la BOMA adaptée en conséquence, ou l'équivalent.

4Ce serait démontré par l'obtention de la cote « Argent » (CE) du programme LEED, de la cote « 3 Globes » (aménagement) du programme Green Globes, ou de l'équivalent.

5 Par ailleurs, les ministères et les organismes qui sont assujettis à la Politique d'achats écologiques et non à la Loi fédérale sur le développement durable (LFDS) peuvent suivre la démarche prévue par la Stratégie fédérale de développement durable pour les achats écologiques, en fixant des objectifs en matière d'achats écologiques, conformément aux objectifs précisés aux parties 8.10 et 8.11 des présentes.

SECTION V – Hyperlien vers le Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014 de Patrimoine canadien, et vers le Tableau en ligne sur les opérations d'écologisation du gouvernement

Site Web de Patrimoine canadien : Publications, Le Ministère, *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm

SECTION VI – Hyperlien vers la Stratégie fédérale de développement durable

Site Web d'Environnement Canada, *Stratégie fédérale de développement durable*, octobre 2010 : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1

SECTION VII – Autres sujets d'intérêt

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Adresse : Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Courriel : info@pch.gc.ca
Téléphone : 819-997-0055
Sans frais* : 1-866-811-0055
TTY** (sans frais) : 1-888-997-3123

*Des agents peuvent répondre à vos questions aux lignes sans frais du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

** TTY est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole.